47

REPUBLIQUE D'ANGOLA
MISSION PERMAMENTE D'ANGOLA
AUPRES DE L 'OFFICE DES NATIONS UNIES
À GENEVE

Intervention de la République d'Angola à la 20eme Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universelle de la Slovénie.

Monsieur le Président,

Permettez –moi au nom de la Délégation angolaise de souhaiter la bienvenue à la Délégation de Slovénie et la saluer pour la présentation de son rapport national.

La République d'Angola se félicite de l'engagement continu de Slovénie pour son observance aux mécanismes de droits de l'homme qui se traduit par la promotion des droits et libertés fondamentaux.

En réponse aux recommandations acceptées lors de son premier Examen Périodique Universel, la Slovénie a mis en œuvre une série d'actions parmi lesquelles les reformes juridiques, la ratification des instruments internationaux des droits de l'homme.

Ma Délégation se félicite de l'attention particulière accordée à la promotion des droits de personnes handicapées, en l'occurrence : Le Plan d'action pour les personnes handicapées 2014-2021 visant à promouvoir, protéger et assurer la pleine jouissance des droits fondamentaux de ces personnes bien comme le respect pour leur dignité.

Monsieur le Président,

Bien que nous reconnaissons des reformes positives de la loi à l'égard des minorités, nous demeurons préoccupés par certains actes d'intolérance envers ce groupe.

A ce sujet nous recommandons à la Slovénie de renforcer sa politique visant à combattre ces préjugés qui ciblent les minorités.

Finalement, ma délégation souhaite pleine réussite à l'Examen Périodique Universel à la délégation de Slovénie.

Je vous remercie